

Conditions d'utilisation d'Argenta Banque par Internet

En vigueur au 16 mai 2021

Argenta Banque d'épargne SA
Siège social : Belgiquelei 49-53, 2018 Anvers
TVA BE 0404 453 574
RPM Anvers, div. Anvers
Tél. : 03 285 51 11 E-mail : info@argenta.be

Argenta Assurances SA
Siège social : Belgiquelei 49-53, 2018 Anvers
TVA BE 0404 456 148
RPM Anvers, div. Anvers
Tél. : 03 285 51 11 E-mail : info@argenta.be

Argenta Banque d'épargne et Argenta Assurances sont communément appelées « Argenta » dans les lignes qui suivent.

Les termes portant une majuscule ont la même signification que celle qui leur est donnée dans le Règlement général des opérations (ci-après le « RGO ») de la Banque d'épargne, sauf indication contraire.

1. Champ d'application

Les présentes Conditions d'utilisation d'Argenta Banque par Internet (les « Conditions d'utilisation BI ») sont un règlement particulier à l'égard du RGO.

Les Conditions d'utilisation BI comportent les règles relatives au service Argenta Banque par Internet, à l'accès, aux limites, aux possibilités d'utilisation et à la configuration requise.

Les Conditions d'utilisation BI s'appliquent également à la relation entre le client et Argenta Assurances SA, pour ce qui concerne les services d'assurance que le client achète via Argenta Banque par Internet.

Argenta Banque par Internet peut uniquement être utilisée pour l'achat de services d'Argenta et la prise de connaissance d'informations ou d'autres données, en Belgique. Les clients qui sont utilisateurs d'Argenta Banque par Internet et qui consultent ou utilisent Argenta Banque par Internet depuis un autre pays que la Belgique doivent s'assurer au préalable que les informations et données dans Argenta Banque par Internet sont compatibles avec le droit de ce pays ou de cette juridiction, et s'abstenir d'utiliser Argenta Banque par Internet si tel n'est pas le cas.

2. Argenta Banque par Internet

Un client peut souscrire un Abonnement à Argenta Banque par Internet conformément à l'article III.4.1 du RGO, par le biais duquel il a alors accès à Argenta Banque par Internet. Par la signature du présent contrat, le client déclare avoir pris connaissance du contenu des présentes Conditions d'utilisation BI et du RGO, et en accepter l'application.

Les Conditions d'utilisation BI et le RGO sont disponibles en français et en néerlandais. En cas de contradictions, le texte en néerlandais prévaut. Chaque client peut recevoir gratuitement ces documents au sein d'une agence Argenta ou auprès du siège social, et également les consulter et télécharger depuis le site www.argenta.be.

Les versions précédentes peuvent toujours être obtenues gratuitement via les agences ou le siège social d'Argenta.

3. Configuration requise (ordinateurs ou Appareils)

Argenta Banque par Internet peut être utilisée sur des ordinateurs de bureau sur lesquels sera installé au moins un des systèmes d'exploitation suivants : Windows 7, 8 et 10, Mac OS X 10.8 ou supérieur, ou Ubuntu. Le client doit par ailleurs disposer du navigateur adéquat (Google Chrome, Microsoft Edge, Mozilla Firefox ou Safari). La configuration requise peut toujours être modifiée unilatéralement conformément à l'article 11, pour des raisons de sécurité notamment.

Des informations détaillées sur la configuration actuellement requise des ordinateurs ou Appareils figurent sur le site www.argenta.be.

4. Accès

Conformément à l'article III.4.2.2 du RGO, l'accès à Argenta Banque par Internet n'est possible que si le client dispose d'un digipass Argenta et d'une carte de débit associée.

5. Moyens d'accès et de signature

Conformément à l'article III.1.1.1 du RGO, le client peut utiliser les Moyens d'accès et de signature suivants dans Argenta Banque par Internet :

- Moyen d'accès : pour accéder à Argenta Banque par Internet :
 - o le digipass Argenta ;
 - o itsme

- Moyen de signature : pour signer des transactions de paiement et d'autres ordres :
 - o le digipass Argenta ;
 - o itsme
 - o le clic sur le bouton de confirmation (le bouton OK) ;

Le client reconnaît que les ordres et contrats signés au moyen d'une telle signature électronique constituent une preuve formelle, complète et valable juridiquement de son acceptation du contenu et de l'existence du contrat ou de l'ordre en question.

6. Blocage d'Argenta Banque par Internet

Conformément à l'article III.1.1.3 du RGO, l'accès à Argenta Banque par Internet sera bloqué si le client introduit à cinq reprises consécutives un code secret erroné. Le cas échéant, le client devra s'adresser à son agence ou au service Clientèle d'Argenta. Si le client avait installé l'app Argenta, celle-ci sera également bloquée automatiquement par la Banque.

7. Limites

Conformément à l'article III.1.1.2 du RGO, le client peut retrouver les limites de dépenses applicables dans Argenta Banque par Internet dans le document 'Un aperçu des limites (standard) applicables' à consulter et télécharger sur www.argenta.be.

8. Obligation du client

Lors du remplissage automatique des données dans Argenta Banque par Internet, le client doit toujours vérifier si les données remplies sont correctes et, le cas échéant, procéder à une correction.

Le client s'engage à se déconnecter immédiatement d'Argenta Banque par Internet lorsqu'il a terminé une session et chaque fois qu'il cesse d'utiliser l'ordinateur ou l'Appareil à partir duquel il a accédé à Argenta Banque par Internet.

9. Possibilités d'utilisation

Argenta Banque par Internet permet au client de consulter des informations sur ses produits, d'utiliser différents services et de demander et/ou d'acheter certains nouveaux produits et/ou services.

Conformément à l'article III.4.3.2 du RGO, Argenta est toujours libre d'ajouter de nouvelles possibilités d'utilisation (fonctionnalités) à Argenta Banque par Internet. La Banque peut également supprimer ou modifier des possibilités d'utilisation, conformément à l'article 11.

Les principales possibilités d'utilisation actuelles sont les suivantes :

Généralités

- Fonction messagerie dans Argenta Banque par Internet
- Consulter des documents : attestations fiscales, avis d'échéance, extraits de compte avec relevé de compte

Affaires bancaires

- Consulter le solde du compte de paiement ou du compte d'épargne
- Modifier certains paramètres des cartes de débit et de crédit : modifier l'utilisation à l'étranger ou les paiements par internet
- Choisir un nom pour son compte de paiement ou compte d'épargne

Investissements

- Consulter un relevé de ses produits d'investissement, par exemple un fonds d'épargne-pension
- Consulter le compte-titres
- Transactions sur Instruments financiers

Le client peut consulter un tableau complet des possibilités d'utilisation sur le site internet

www.argenta.be.

10. Liens vers des sites de tiers

Argenta Banque par Internet peut contenir des hyperliens vers des sites de tiers, sur lesquels le client est libre de se rendre ou non. Argenta n'intervient nullement comme intermédiaire entre l'utilisateur et ces tiers. Argenta n'endosse aucune responsabilité quant au contenu des sites référencés et n'offre aucune

garantie à propos du niveau de sécurité de ces sites. De même, l'exhaustivité, l'exactitude et la précision des informations contenues sur un tel site référencé ne sont pas garanties par Argenta.

11. Modification des Conditions d'utilisation BI

Conformément à l'article I.12.3 du RGO, les communications relatives à des modifications des Conditions d'utilisation BI et donc d'Argenta Banque par Internet peuvent être expédiées par un canal numérique, entre autres un message dans Argenta Banque par Internet. Des documents d'Argenta peuvent également être fournis via Argenta Banque par Internet.

Les dispositions des Conditions d'utilisation BI peuvent toujours être complétées ou modifiées.

Conformément à l'article I.17 du RGO, le client est informé des modifications portant sur les Services de paiement, par exemple une modification des Moyens d'accès, au plus tard deux mois avant l'application de la modification concernée.

Les modifications à des dispositions autres que les Services de paiement, portant par exemple sur les Moyens de signature d'Argenta Banque par Internet, ne prendront effet qu'un mois après leur communication, sauf s'il est question de modifications aux possibilités d'utilisation (fonctionnalité d'Argenta Banque par Internet) et/ou d'une adaptation de la configuration requise, prenant alors effet immédiatement. Sauf en cas exceptionnels, les clients en seront informés, soit individuellement, soit via une communication générale.

12. Traitement de données à caractère personnel

Nous rappelons au client qu'Argenta traite ses données à caractère personnel conformément à la Loi en vigueur et relative à la protection de la vie privée, en vue d'assurer sa santé financière dans le cadre de notre mission. Plus spécifiquement, Argenta traite les données à caractère personnel du client pour gérer la relation qu'elle entretient avec lui et exécuter les contrats que le client conclut avec la Banque, mais aussi à des fins d'information interne, en vue de proposer un contenu approprié et pour garantir la sécurité.

En utilisant Argenta Banque par Internet, le client accepte qu'Argenta enregistre des informations sur son ordinateur ou Appareil et accède aux données relatives à l'ordinateur ou l'Appareil pour permettre l'enregistrement et l'authentification lorsque le client utilise Argenta Banque par Internet, et ce, pour des raisons de sécurité. Le client peut retirer à tout moment son autorisation à l'enregistrement et à l'accès aux données de l'ordinateur ou de l'Appareil en cessant d'utiliser Argenta Banque par Internet. Le client trouvera toutes les informations nécessaires sur la manière dont Argenta gère les cookies dans notre [Politique de Cookies](#).

Le client trouvera dans notre Déclaration de confidentialité, qui est disponible sur notre [site web](#) et dans son agence, de plus amples informations sur le traitement de ses données à caractère personnel, la manière dont il peut exercer ses droits ainsi que les coordonnées du délégué à la protection des données.

13. Droit applicable et réclamations

Conditions d'utilisation d'Argenta Banque par Internet

Les dispositions des articles I.18 et I.19 du RGO sur le droit applicable et les tribunaux compétents s'appliquent également aux Conditions d'utilisation BI.